



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 6 février 2023 à 19 h 30, statuera sur la demande de dérogations mineures pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

221, avenue Loyola-Schmidt / Lot 6 365 189 / Zone I2-647	Autoriser l'absence de butte en cour latérale gauche en dérogation à l'article 3.2.10.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas. Autoriser une zone tampon d'une largeur de 6,10 mètres en dérogation à l'article 3.2.10.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit une largeur minimale de 10 mètres.
---	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 6 février 2023.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20^e jour du mois de janvier 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca